AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1548
FR0013181864-FS0796

6 septembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 septembre 2019, la société Morgan Stanley & Co International plc (25 Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QA, Royaume Uni)) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 2 septembre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir individuellement 33 759 573 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 4,76% du capital et 4,75% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CGG hors marché.

La société Morgan Stanley Corp. (c/o The Corporation Trust Company (DE), Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis) a précisé n'avoir franchi aucun seuil et détenir, indirectement, 37 286 201 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 5,25% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Morgan Stanley & Co. International plc	33 759 573	4,76	33 759 573	4,75
Morgan Stanley France S.A.	3 414 176	0,48	3 414 176	0,48
Morgan Stanley & Co. LLC	112 452	0,02	112 452	0,02
Total Morgan Stanley Corp.	**37 286 201**	**5,25**	**37 286 201**	**5,25**

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce :

- la société Morgan Stanley & Co. LLC a précisé détenir 112 452 actions CGG au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions CGG (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat ; et

- la société Morgan Stanley & Co. International plc a précisé détenir 3 347 300 actions CGG au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions CGG (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

[1] Sur la base d'un capital composé de 709 950 242 actions représentant 710 086 438 droits de vote.